



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
9 août 2017  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**  
**Commission du commerce et du développement**  
**Réunion d'experts pluriannuelle sur le transport,**  
**la logistique commerciale et la facilitation du commerce**  
**Cinquième session**  
Genève, 23 et 24 octobre 2017  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire  
**Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

## Ordre du jour provisoire annoté

### I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. La logistique commerciale et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
4. Adoption du rapport de la réunion.

### II. Annotations

#### Point 1 Élection du bureau

1. Les experts sont invités à élire un président et un vice-président-rapporteur.

#### Point 2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la session figure dans la section I ci-dessus. Les experts disposeront de deux jours, du 23 au 24 octobre 2017, pour mener à bien leurs travaux. Un calendrier provisoire des séances est joint au présent document. Un programme détaillé sera disponible une semaine avant la session.

*Documentation :*

TD/B/C.I/MEM.7/13      Ordre du jour provisoire annoté.



### **Point 3**

#### **La logistique commerciale et le Programme de développement durable à l'horizon 2030**

3. À sa trente et unième session extraordinaire, le Conseil du commerce et du développement a approuvé le thème de la cinquième session de la réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce (TD/B(S-XXXI)/2). Les experts porteront leur attention sur les liens fondamentaux entre, d'une part, les transports internationaux et le commerce et, d'autre part, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable.

4. En 2015, la communauté internationale a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui est sans précédent de par son ampleur et son ambition. Intégrés et indissociables, les 17 objectifs de développement durable et 169 cibles du Programme 2030 visent à concilier les trois dimensions du développement durable, traduisent une vision commune et orientent l'action collective en faveur d'un développement économiquement viable, socialement inclusif et respectueux de l'environnement. En 2016, première année complète de mise en œuvre du Programme 2030, la communauté internationale est passée à la vitesse supérieure en se concentrant sur les moyens d'atteindre les objectifs de développement durable conformément aux cibles définies. Les transports et la facilitation du commerce, principaux domaines de la logistique commerciale, englobent des activités d'importance stratégique pour le commerce mondialisé, les chaînes d'approvisionnement et l'interconnexion de l'économie mondiale. Ces facteurs intersectoriels sont profondément enracinés dans le Programme 2030 et nécessaires, directement et indirectement, à la réalisation de plusieurs objectifs.

5. La CNUCED est depuis longtemps consciente des liens étroits qui existent entre le développement durable et la logistique commerciale. L'attention accordée à l'examen intégré des dimensions économique, sociale et environnementale des transports et de la facilitation du commerce s'est encore accentuée ces dernières années, comme l'attestent les mandats successifs de la CNUCED, à savoir l'Accord d'Accra, le mandat de Doha et le Maafikiano de Nairobi.

6. Dans ce contexte et sur la base des travaux menés par la CNUCED dans le domaine considéré, cette session sera consacrée à l'examen de questions ayant trait à l'interaction entre la logistique commerciale et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif est d'étudier les moyens qu'ont les pays d'unir leurs efforts, en collaboration avec toutes les parties prenantes concernées, pour mettre en œuvre, dans l'optique de transports durables et résilients et de la facilitation du commerce, des solutions concourant à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui vise à « Transformer notre monde ».

7. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi une note d'information. Les experts sont invités par ailleurs à rédiger de brèves communications sur la question à l'examen. Ces documents seront distribués aux participants à la session sous la forme et dans la langue dans lesquelles ils auront été reçus.

#### *Documentation :*

TD/B/C.I/MEM.7/14      La logistique commerciale et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

### **Point 4**

#### **Adoption du rapport de la réunion**

8. Le rapport de la réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa neuvième session. Les experts voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la session.

**Contribution des experts**

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves communications (environ cinq pages) pour contribuer aux travaux de la réunion. Ils sont priés de soumettre ces communications au secrétariat de la CNUCED avant la session. Ces documents seront distribués aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles ils auront été reçus.

Les experts sont priés de soumettre leurs communications au secrétariat de la CNUCED dès que possible, en les adressant au Service de la logistique commerciale , Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse; télécopieur : 41 22 917 0050 ; courriel : [Trade.Logistics@unctad.org](mailto:Trade.Logistics@unctad.org).

## Annexe

### Calendrier provisoire de la session

---

*Lundi*  
23 octobre 2017

*Mardi*  
24 octobre 2017

---

(10 h 00-13 h 00)

(10 h 00-13 h 00)

Ouverture de la plénière

Séance informelle

Déclarations liminaires

Point 3 (*suite*)

Point 1

Élection du Bureau

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Point 3

La logistique commerciale et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Séance informelle

Point 3

La logistique commerciale et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

(15 h 00-18 h 00)

(15 h 00-18 h 00)

Séance informelle

Séance informelle

Point 3 (*suite*)

Examen des résultats de la session

Plénière (clôture)

Point 4

Adoption du rapport de la réunion

---